

**DEPARTEMENT DE L'AIN  
Arrondissement de Bourg  
Canton d'Attignat  
Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

**Séance du 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Nombre de procurations</b>	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
15	11	2	13	Le 09 décembre 2025

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO  
 MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY

**Absents/excusés :** MMES Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)  
 MM. Morgan MERLE, Laurent CLAUS

**A été élue secrétaire :** *Madame Bénédicte JOURDIN*

**Objet RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE L'ETOILE » A LA COMMUNE**

**ANNULE ET REMPLACE** *la délibération 2025 05 10*

Par courrier en date du 10 janvier 2025, l'association Syndicale Libre du Lotissement « Le Domaine de l'Étoile » a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement cadastrée A1732 à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également la demande de rétrocession des trottoirs cadastrés A 1733 et A 1734.

**CONSIDERANT** que les voiries du lotissement ont été remises en état

**CONSIDERANT** que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 05 avril 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie et trottoirs du lotissement « Le Domaine de l'Étoile » à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents
- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement « Le Domaine de l'Étoile »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT